

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.3

Date de révision: 21.06.2012

Remplace la date: 23.05.2012

MOLYKOTE(R) P-40 PASTE**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ**

- 1.1 Nom du produit** : MOLYKOTE(R) P-40 PASTE
- 1.2 Utilisations identifiées** : Lubrifiants et additifs
- Utilisations déconseillées** : Aucun(e) connu(e)
- 1.3 Société** : Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe
Belgique
- Adresse e-mail (Fiche de Données de Sécurité)** : sdseu@dowcorning.com
- Service client** : English Tel: +49 611237507
Deutsch Tel: +49 611237500
Français Tel: +32 64511149
Italiano Tel: +32 64511170
Español Tel: +32 64511163
- Fax: +32 64888683
- 1.4 Appel d'urgence** : Dow Corning (Barry U.K. 24h) Tél: +44 1446732350
Dow Corning (Wiesbaden 24h) Tél: +49 61122158
Dow Corning (Seneffe 24h) Tel: +32 64 888240

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classement de la substance ou du mélange****Conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE:**

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage et classification CEE**

- Phrases-R** : R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrases-S** : S23(S) Ne pas respirer les aérosols.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.3

Date de révision: 21.06.2012

Remplace la date: 23.05.2012

MOLYKOTE(R) P-40 PASTE

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique: Composés inorganiques et organiques dans huile minérale.**Conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE:**

Nom	N° CAS	EINECS/ ELINCS No.	Numéro d'Enregistre ment REACH	Conc. (% w/w)	Classification	
Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné	68037-01-4	Exempt ou pas disponible	01-21194864 52-34	17,0	Xn	R65
2-Heptadécenyl-4,4-(5H)-oxazole diméthanol	28984-69-2	249-355-5	-	2,7		R52/53
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	-	1,4	N	R50/53

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008:

Nom	N° CAS	EINECS/ ELINCS No.	Numéro d'Enregistre ment REACH	Conc. (% w/w)	Classification	
Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné	68037-01-4	Exempt ou pas disponible	01-21194864 52-34	17,0	Danger par aspiration: Catégorie 1 - H304	
2-Heptadécenyl-4,4-(5H)-oxazole diméthanol	28984-69-2	249-355-5	-	2,7	Danger chronique pour la vie aquatique: Catégorie 3 - H412	
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	-	1,4	Danger aigu pour la vie aquatique: Catégorie 1 - H400 Danger chronique pour la vie aquatique: Catégorie 1 - H410	

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Les classifications CLP sont basées sur toutes les données actuelles disponibles, y compris celles provenant d'organisations internationales connues. Ces classifications sont sujettes à révision au fur et à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.3

Date de révision: 21.06.2012

Remplace la date: 23.05.2012

MOLYKOTE(R) P-40 PASTE**4. PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours:**

- Contact avec les yeux** : Rincer abondamment avec de l'eau.
- Contact avec la peau** : Rincer abondamment avec de l'eau.
- En cas d'inhalation** : Aucune mesure d'urgence n'est requise.
- En cas d'ingestion** : Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés** : Pour les feux importants utiliser de la poudre chimique sèche, de la mousse ou de l'eau vaporisée (brouillard). Pour les petits feux utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre chimique sèche ou de l'eau vaporisée. L'eau peut être utilisée pour refroidir les récipients exposés au feu.
- Moyens d'extinction contre-indiqués** : Aucun(e) connu(e)
- 5.2 Dangers en cas de lutte contre l'incendie** : Aucun(e) connu(e)
- Produits de combustion dangereux** : La décomposition thermique de ce produit durant un feu ou dans des conditions de chaleur très élevée peut libérer les produits de décomposition suivants: Oxydes de carbone et traces de résidus de combustion de composés carbonés. Formaldéhyde. Produits phosphorés. Produits azotés. Des traces de composés fluorés.
- 5.3 Methodes particulières d'intervention** : Il convient de porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone en accord avec le plan d'urgence en vigueur. Pulvériser avec de l'eau les conteneurs exposés au feu afin de les maintenir froids.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** : Porter un équipement de protection approprié.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Eviter l'écoulement de grandes quantités de produit dans le réseau d'égouttage ou les eaux de surface.
- 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** : Racler et placer dans un récipient pourvu d'un couvercle. En cas de déversement accidentel, le produit rend la surface extrêmement glissante.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.3

Date de révision: 21.06.2012

Remplace la date: 23.05.2012

MOLYKOTE(R) P-40 PASTE**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- 7.1 Conseils pour une manipulation sans danger** : La ventilation générale est recommandée. Une ventilation locale est recommandée. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vaporisations ni les brouillards. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- 7.2 Conditions standards de stockage** : Ne pas entreposer en présence d'agents oxydants.
- 7.3 Applications spécifiques** : Veuillez consulter la fiche technique disponible sur demande.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Nom	N° CAS	Limites d'exposition
-----	--------	----------------------

Des limites d'exposition n'ont été attribuées à aucun des composants.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Ventilation : Voir section 7.1

Equipements de protection individuelle

- Protection respiratoire** : Il convient de porter une protection respiratoire adéquate si le produit est utilisé en grandes quantités, dans des espaces confinés ou dans toute autre situation où les limites d'exposition sont susceptibles d'être approchées ou dépassées. Suivant les conditions de travail, porter un masque respiratoire avec filtre(s) P ou utiliser un appareil respiratoire autonome. Le choix du type de filtre dépend de la quantité et du caractère du produit chimique qui est manipulé au lieu de travail. Concernant les caractéristiques du filtre, contacter le fournisseur des appareils respiratoires.
- Protection des mains** : Il convient de porter des gants résistant aux agents chimiques en cas de contact prolongé ou répété: Alcool polyvinylique (PVA). Silver shield(TM). 4H(TM). Caoutchouc nitrile. En ce qui concerne le temps de pénétration des gants..., veuillez contacter votre fournisseur de gants de protection contre les produits chimiques.
- Protection des yeux/du visage** : Il convient de porter des lunettes de sécurité fermées.
- Protection de la peau** : Porter des blouses de travail imperméables dans les moments où peuvent avoir lieu des contacts significatifs avec la peau.
- Mesures d'hygiène** : Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver après manipulation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.3

Date de révision: 21.06.2012

Remplace la date: 23.05.2012

MOLYKOTE(R) P-40 PASTE

Informations complémentaires : Ces précautions concernent la manipulation à température ambiante. L'utilisation à des températures élevées ou une application en aérosol/spray peuvent entraîner des précautions spéciales.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Voir sous section 6 et 12.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : Pâte.

Couleur : Brun clair.

Odeur : Faible

Propriétés explosives : Non

Densité : 1,0

Hydrosolubilité : 0 g/l à 25°C.

Propriétés comburantes : Non

Les informations ci-dessus ne sont pas à considérer dans la préparation du mode d'utilisation du produit. Contactez préalablement Dow Corning.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Aucun(e) connu(e)

10.2 Stabilité : Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) connu(e)

10.4 Conditions à éviter : Non établi(e).

10.5 Matières à éviter : Peut réagir au contact d'agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique de ce produit durant un feu ou dans des conditions de chaleur très élevée peut libérer les produits de décomposition suivants: Oxydes de carbone et traces de résidus de combustion de composés carbonés. Formaldéhyde. Produits phosphorés. Produits azotés. Des traces de composés fluorés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë:**

Contact avec les yeux : Légèrement irritant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.3

Date de révision: 21.06.2012

Remplace la date: 23.05.2012

MOLYKOTE(R) P-40 PASTE**Contact avec la peau** : Légèrement irritant.**En cas d'inhalation** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.**En cas d'ingestion** : De plus petites quantités atteignant les poumons par avalement ou par vomissement peuvent provoquer un oedème du poumon ou une pneumonie.**Toxicité chronique:****Contact avec la peau** : Peut irriter en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.**En cas d'inhalation** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.**En cas d'ingestion** : L'ingestion répétée peut provoquer une irritation gastrointestinale et un dérangement.**Toxicocinétique, métabolisme et distribution** : Il n'y a pas d'information spécifique disponible.

Informations complémentaires : Ce produit contient une(des) poudre(s) dangereux en cas d'inhalation. Toutefois ceci n'est pas pertinent pour l'état physique actuel du produit puisqu'il n'est pas sous une forme respirable.

Le produit peut libérer des vapeurs de formaldéhyde à des températures supérieures à 150°C en présence d'air. Les vapeurs de formaldéhyde sont classées comme "suspectes d'effet cancérigène", toxiques par inhalation et irritantes pour les yeux et le système respiratoire. Les valeurs limites d'exposition doivent être strictement respectées.

¹ Basé sur des résultats de tests.² Basé sur des résultats de tests effectués sur des produits similaires.**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Effets écotoxicologiques**

Nocif pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Cependant, étant donné la forme physique et la solubilité très faible de ce produit dans l'eau, la biodisponibilité est négligeable.

12.2 Persistance et dégradabilité

Matériau solide, non soluble dans l'eau.

12.3 Bioaccumulation

Pas de potentiel de bioaccumulation.

12.4 Rejets dans les eaux / Mobilité dans le sol**Impacts sur les stations d'épuration:**

Aucun effet néfaste sur les bactéries n'est attendu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.3

Date de révision: 21.06.2012

Remplace la date: 23.05.2012

MOLYKOTE(R) P-40 PASTE**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Élimination du produit et de l'emballage : Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transport par rail / route (ADR/RID)**

Non dangereux selon ADR/RID.

Transport maritime (IMDG)

Non dangereux selon IMDG.

Transport aérien (IATA)

Non dangereux selon l'IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange****Réglementations nationales****Maladies professionnelles (France)**

Tableau(x) Nr : 36, 84
Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'arrêté du 11 juillet 1977

Statut

EINECS : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification (ELINCS).

TSCA : Toutes les substances chimiques de ce produit sont incluses dans le TSCA Inventory of Chemical Substances ou font l'objet d'une exemption.

PICCS : Consulter votre bureau local de Dow Corning.

AICS : Consulter votre bureau local de Dow Corning.

IECSC : Tous les composants sont listés ou dispensés.

KECL : Un ou plusieurs composants ne sont pas listés ni exemptés ni identifiés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.3

Date de révision: 21.06.2012

Remplace la date: 23.05.2012

MOLYKOTE(R) P-40 PASTE**DSL** : Tous les composants sont listés ou dispensés.**16. AUTRES DONNÉES**

La fiche de données de sécurité de ce produit a été préparée conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH ainsi qu'aux amendements apportés, concernant le rapprochement des lois, règlements et dispositions administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

C'est la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci est lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si, par la suite, le récipiendaire utilise un produit Dow Corning dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers ses propres fiches de sécurité, et ce en accord avec l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH.

Toutes les informations et les instructions fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date indiquée dans la présente FDS. Dow Corning ne sera pas tenu pour responsable pour tout défaut du produit couvert par cette FDS, pour autant que l'existence d'un tel défaut n'ait pas été détectable compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques.

Comme exposé ci-dessus, cette Fiche de Données de Sécurité a été préparée en conformité avec la législation européenne applicable. Si vous achetez ce produit en dehors de l'Europe, où les lois de conformité peuvent être différentes, vous devez recevoir de votre fournisseur Dow Corning local une FDS applicable au pays dans lequel le produit est vendu et devrait être utilisé. Notez que la présentation et le contenu de la FDS peuvent varier - même pour un même produit - entre différents pays, reflétant des exigences de conformité différentes. Si vous avez une question, adressez-vous à votre fournisseur Dow Corning local.

Source d'informations: données internes et informations accessibles au public

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique., **R52/53** Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique., **R65** Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires., **H400** Très toxique pour les organismes aquatiques., **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme., **H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.